



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Blois, le 5 octobre 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Ouverture de la chasse : premier bilan et rappel des règles de sécurité

*A l'occasion de l'ouverture de la saison de la chasse dimanche 25 septembre, le préfet de Loir-et-Cher souhaite dresser un premier bilan de ces deux premières semaines de chasse. Il rappelle également aux chasseurs du département les règles qui permettent d'exercer ce loisir en toute sécurité pour tous, chasseurs et non chasseurs.*

Le dispositif de surveillance de l'Office Français de la Biodiversité et de la Gendarmerie Nationale a permis d'effectuer **deux cent douze contrôles donnant lieu à seulement quinze verbalisations sur cette période.**

En Sologne, **sept chasseurs de gibier d'eau ont été verbalisés** pour l'utilisation de munition interdite (cartouches à plombs) pour la chasse en zone humide.

Au nord de la Loire, **huit chasseurs de petit gibier ont été verbalisés** au titre de la sécurité pour non port de vêtement fluorescent, infraction prévue par le schéma départemental de gestion cynégétique de la Fédération départementale des chasseurs.

Au sein du périmètre réglementé de 10 km autour de l'élevage d'Indre-et-Loire touché par la grippe aviaire qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral interdisant notamment la chasse au gibier d'eau et au gibier à plumes, **aucune infraction n'a été constatée. Une prise de conscience responsable du monde de la chasse dont le préfet se félicite.**

**Par ailleurs, le préfet souhaite rappeler à tous les chasseurs les règles et consignes de sécurité :**

- > le port d'un vêtement fluorescent est obligatoire pour les chasseurs et accompagnateurs ;
- > la pose de panneaux de signalisation temporaires est obligatoire lors des battues au grand gibier sur l'accotement des voies publiques ;
- > l'angle des 30° en chasse collective au grand gibier doit être matérialisé et impérativement respecté ;
- > les conditions de tir sont impérativement sécurisées (visibilité, angle de tir, prise en compte des zones fréquentées ou habitées, des axes de circulation... ;
- > la formation de remise à niveau sur la sécurité doit être suivie pour tout chasseur tous les dix ans.

#### Contacts presse

Préfecture de Loir-et-Cher

Service départemental de la communication interministérielle

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)

[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41